

| | |
|---|--|
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | <p>Les étudiants sont évalués par le biais d'un examen écrit à livre et cours fermés pour lequel ils doivent maîtriser à la fois le contenu de l'exposé oral et le contenu de leur support écrit. Ils peuvent disposer d'un Code pénal récent. Celui-ci peut être annoté en respectant les « règles minimales » énoncées au point 1 de l'<i>Usage des codes et recueils de textes aux examens</i>. .</p> <p>Ils sont en outre, évalués sur leur participation à une audience pénale par le biais de la rédaction d'une note résumant ce qu'ils ont observé lors de l'audience.</p> |
|---|--|

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|-------|---------|-----------|------------------------|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Mineure en droit (ouverture) | | | | |
| | | | | |